

Séance ordinaire du 6 août 2018

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce sixième jour d'août deux mille dix-huit (6 août 2018) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller

M. Gaëtan Léveillé, conseiller, est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, Maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« La plus grande gloire n'est pas de ne jamais tomber, mais de se relever à chaque chute. »

Nelson Mandela

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Adoption du règlement numéro 416-2-2018 modifiant par un ajout l'article 6.3 du règlement numéro 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable

7. Exercice du droit de veto du Maire à l'égard de la résolution numéro 2018-07-182 « Adoption des règlements d'urbanisme numéros 404-2018, 405-2018, 406-2018, 407-2018 et 408-2018 remplaçant les règlements 229, 234, 235, 237 et 370 »

8. Avis de motion et présentation – Règlement du Plan d'urbanisme (404-2018), règlement de zonage (405-2018), règlement de lotissement (406-2018), règlement administratif (407-2018) et règlement de construction (408-2018)

Séance ordinaire du 6 août 2018

9. *Route verte – Demande d’aide financière et approbation du rapport financier 2018*
10. *Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sel déglaçant*
11. *Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif*
12. *Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour des travaux d’asphaltage dans la municipalité*
13. *Vente de bois par la municipalité – Monsieur Antoine Beaulieu*
14. *Service incendie – Démission d’un pompier*
15. *Demande de dérogation mineure de monsieur Mathieu Brousseau à l’égard de l’immeuble sis au 363, route des Pins, lot 2 545 586 du cadastre du Québec*
16. *Demande de dérogation mineure de madame Stéphanie Hubert et monsieur Danny Lavallée à l’égard de l’immeuble sis au 930, chemin Saint-Thomas, lot 4 065 642 du cadastre du Québec*
17. *Tournoi de balle familial – Autorisation d’embauche de moniteurs*
18. *Affaires diverses*
- Période de questions*
19. *Clôture de la séance*

2018-08-205

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d’approuver et d’adopter l’ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du conseil municipal du mois d’août 2018. D’entrée de jeu, il informe les citoyens du déroulement des travaux en cours dans la municipalité. Il mentionne qu’en ce qui concerne le prolongement du réseau d’aqueduc municipal vers le secteur des Grès, la plupart des résidences de la rue Principale et du 6^e Rang ont été raccordées au réseau. Toutefois, certains résidents du secteur des Grès sont encore en attente du plombier mandaté par Construction et Pavage Boisvert pour le branchement de leur résidence au réseau municipal. Il espère que le tout soit réglé dans les prochains jours.

En ce qui a trait aux travaux d’analyse de la problématique d’accumulation d’eau dans le secteur de la rue des Gouverneurs, le maire annonce que la municipalité a reçu un rapport préliminaire de la firme mandatée pour étudier le comportement de l’eau souterraine dans ce secteur qui mentionne que d’autres analyses doivent être effectuées avant le dépôt du rapport final, possiblement en septembre, qui orientera le conseil municipal vers une solution durable.

Pour ce qui est des travaux effectués dernièrement par le ministère des Transports du Québec sur le viaduc de la sortie 202, le maire souligne que le conseil municipal est bien conscient qu’une meilleure communication aurait dû être établie avec les citoyens, autant de la part du MTQ que de la municipalité. Le maire s’excuse, au nom du conseil municipal, des inconvénients que cela a pu causer.

Dans un autre ordre d’idées, le maire mentionne qu’à la suite de l’accident survenu dernièrement sur le lien inter rives de la Gabelle au cours duquel un employé d’Hydro-Québec a été blessé, un groupe de travail a été formé et composé du personnel des municipalités de Saint-Étienne-des-Grès et Notre-Dame-du-Mont-Carmel, ainsi que d’Hydro-Québec et de la Sûreté du Québec, afin de trouver une solution pour rendre le

Séance ordinaire du 6 août 2018

lien inter rives plus sécuritaire pour tous les utilisateurs. Il note qu'une rencontre a eu lieu jusqu'à maintenant et qu'une autre est prévue le 15 août. Le dossier est à suivre.

Pour terminer, le maire invite les Stéphanoises et Stéphanois à participer au méchoui organisé par l'ATJ du secteur Saint-Thomas qui aura lieu le 18 août prochain, ainsi qu'au plus grand rassemblement de la municipalité, soit le Tournoi familial de balle donnée des Sauterelles qui aura lieu du 31 août au 2 septembre au parc des Grès.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2018-08-206

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2018-08-06 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2018-08-207

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2018-08-06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2018-08-208

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 juillet 2018*, totalisant 1 239 283,47 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 juillet 2018*, d'une somme de 169 534,10 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Séance ordinaire du 6 août 2018

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

**Autorisation – Affectation de surplus – Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre –
Paiement pour plan montrant relevé de piézomètres et éléments au sol –
Problématique d’accumulation d’eau dans le secteur des Gouverneurs**

2018-08-209

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus de 4 380 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement à Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre, de la facture n° 11179 datée du 13 juillet 2018, pour la réalisation d’un plan montrant le relevé de piézomètres et de certains éléments au sol près des rues Bellemare, des Seigneurs, des Gouverneurs et Lisa, dans le cadre d’études visant à résoudre la problématique d’accumulation d’eau dans le secteur des Gouverneurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Adoption du règlement numéro 416-2-2018 modifiant par un ajout l’article 6.3 du règlement numéro 416-2012 sur l’utilisation de l’eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, le 4 juin 2012, le règlement numéro 416-2012 sur l’utilisation de l’eau potable;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’ajouter une disposition à l’article 6.3 de ce règlement portant sur la fermeture d’entrée d’eau;

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018 et que le projet de règlement a été dûment présenté par Gaëtan Léveillé, et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2018-07-184;

2018-08-210

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 416-2-2018 modifiant par un ajout l’article 6.3 du règlement numéro 416-2012 sur l’utilisation de l’eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Exercice du droit de veto du Maire à l’égard de la résolution numéro 2018-07-182 « Adoption des règlements d’urbanisme numéros 404-2018, 405-2018, 406-2018, 407-2018 et 408-2018 remplaçant les règlements 229, 234, 235, 237 et 370 »

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 juillet 2018, les règlements énumérés ci-après ont été adoptés par la résolution numéro 2018-07-182 :

- Le règlement numéro 404-2018, intitulé *Plan d’urbanisme*;
- Le règlement numéro 405-2018, intitulé *Règlement de zonage*;
- Le règlement numéro 406-2018, intitulé *Règlement de lotissement*;
- Le règlement numéro 407-2018, intitulé *Règlement administratif*;
- Le règlement numéro 408-2018, intitulé *Règlement de construction*.

CONSIDÉRANT que le 11 juillet 2018, le Maire, conformément à l’article 142 du *Code municipal*, a refusé de signer la résolution numéro 2018-07-182 et les règlements alors

Séance ordinaire du 6 août 2018

adoptés, exerçant ici son « veto » conformément au paragraphe 3 de l'article 142 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, la Directrice générale et secrétaire-trésorière soumet de nouveau à la considération du conseil l'adoption de cette résolution et des règlements concernés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a été avisé que par mégarde, aucun avis de motion n'avait été donné préalablement à l'adoption des règlements identifiés précédemment;

CONSIDÉRANT que le « veto » du Maire a suspendu l'effet de la décision prise par le conseil municipal le 9 juillet 2018;

2018-08-211

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès n'approuve pas la résolution numéro 2018-07-182 concernant l'adoption des règlements d'urbanisme suivants :

- Le règlement numéro 404-2018, intitulé *Plan d'urbanisme*;
- Le règlement numéro 405-2018, intitulé *Règlement de zonage*;
- Le règlement numéro 406-2018, intitulé *Règlement de lotissement*;
- Le règlement numéro 407-2018, intitulé *Règlement administratif*;
- Le règlement numéro 408-2018, intitulé *Règlement de construction*.

QU'EN CONSÉQUENCE, la résolution numéro 2018-07-182 et les règlements alors adoptés n'ont aucun effet;

QU'une fois l'avis de motion donné, tel que requis par l'article 445 du *Code municipal*, lesdits règlements soient soumis à nouveau au conseil municipal pour adoption.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Avis de motion et présentation – Règlement du Plan d'urbanisme (404-2018), règlement de zonage (405-2018), règlement de lotissement (406-2018), règlement administratif (407-2018) et règlement de construction (408-2018)

2018-08-212

Jocelyn Isabelle donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement du Plan d'urbanisme (404-2018), un règlement de zonage (405-2018), un règlement de lotissement (406-2018), un règlement administratif (407-2018) et un règlement de construction (408-2018), et présente lesdits projets de règlements.

9. Route verte – Demande d'aide financière et approbation du rapport financier 2018

2018-08-213

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès :

- Dépose le rapport final des dépenses d'entretien de la Route verte pour la saison 2018;
- Approuve le rapport comme suit :
 - Nettoyage de la chaussée 9 450,46 \$

Séance ordinaire du 6 août 2018

- Marquage de la chaussée	7 100,98 \$
- Travaux de fauchage	<u>2 267,73 \$</u>
Total des travaux	18 819,17 \$

- Autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte* pour la saison 2019;
- Certifie que l'accès au réseau de la « Route verte » est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sel déglacant

2018-08-214

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sel déglacant, pour la saison hivernale 2018-2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif

2018-08-215

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif, pour la saison hivernale 2018-2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour des travaux d'asphaltage dans la municipalité

2018-08-216

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour des travaux d'asphaltage dans la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Vente de bois par la municipalité – Monsieur Antoine Beaulieu

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal* à l'effet que l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir de bois d'érable, de bouleau et de tremble en longueur de quatre (4) pieds;

CONSIDÉRANT que la quantité estimée est d'environ cinq (5) cordes;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres publié dans l'édition juillet-août 2018 du journal *Le Stéphanois*, cinq (5) soumissionnaires ont présenté une soumission aux bureaux de la municipalité, comme suit :

Séance ordinaire du 6 août 2018

Soumissionnaires	Prix
Antoine Beaulieu	216,75 \$
Alain Gignac	171 \$
Michaël Jobin	157 \$
Nicolas Langlois	100 \$
Jimmy Désaulniers	51,99 \$

2018-08-217 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente de bois d'érable, de bouleau et de tremble, en longueur de quatre (4) pieds et d'une quantité estimée à cinq (5) cordes, pour la somme de 216,75 \$, à M. Antoine Beaulieu, le soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus élevée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Service incendie – Démission d'un pompier

2018-08-218 Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Allen Duhaime à titre de pompier volontaire à temps partiel. Le conseil tient à remercier chaleureusement monsieur Duhaime pour ses bons et loyaux services au sein de la brigade du Service d'incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Demande de dérogation mineure de monsieur Mathieu Brousseau à l'égard de l'immeuble sis au 363, route des Pins, lot 2 545 586 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Mathieu Brousseau consiste à permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur maximale de 24 pieds, ce qui représente 100 % de la hauteur de la résidence sise au 363, route des Pins, sur le lot 2 545 586 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-04;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 77 du *Règlement de zonage* 234-90 qui stipule que la hauteur maximale des bâtiments accessoires ne doit pas dépasser 80 % de la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2018-08-219 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Mathieu Brousseau concernant le lot 2 545 586 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-04, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché d'une hauteur maximale de 24 pieds, ce qui représente 100 % de la hauteur de la résidence sise au 363, route des Pins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 août 2018

16. Demande de dérogation mineure de madame Stéphanie Hubert et monsieur Danny Lavallée à l'égard de l'immeuble sis au 930, chemin Saint-Thomas, lot 4 065 642 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Stéphanie Hubert et monsieur Danny Lavallée consiste à réduire les marges latérales à 2,5 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal sis au 930, chemin Saint-Thomas, sur le lot 4 065 642 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-04;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 107 du *Règlement de zonage* 234-90 qui stipule que le bâtiment principal doit avoir des marges latérales minimales de 4 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2018-08-220

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure déposée par madame Stéphanie Hubert et monsieur Danny Lavallée concernant le lot 4 065 642 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-04, à l'effet d'autoriser la réduction des marges latérales à 2,5 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal sis au 930, chemin Saint-Thomas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Tournoi de balle familial – Autorisation d'embauche de moniteurs

2018-08-221

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de huit (8) moniteurs pour l'animation du Tournoi de balle familial des Sauterelles, sur une période de deux (2) jours (les 1^{er} et 2 septembre) à raison de 8 heures par jour. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, soit 13 \$/heure, pour un coût total de 1 664 \$, auquel s'ajoutent des avantages sociaux, le tout tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 19 h 51
Fin : 20 h 12.

19. Clôture de la séance

2018-08-222

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que la séance soit levée à 20 h 12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 août 2018

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m. a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.